

## A propos d'un projet d'érection d'un moulin à vent à Steenkerque en 1787

---

Pendant la deuxième moitié du dix-huitième siècle les moulins à vent se multipliaient un peu partout au pays d'Enghien. Nous connaissons au moins une trentaine de requêtes adressées durant cette période aux ducs d'Arenberg, seigneurs d'Enghien, en vue d'obtenir un octroi d'érection. En outre, bien des candidats meuniers s'adressèrent directement au gouvernement central autrichien de nos Provinces en vue d'obtenir pareil octroi de Sa Majesté, et cela en dépit du privilège du seigneur d'Enghien d'accorder exclusivement semblable octroi.

Jusqu'en 1787, Steenkerque n'avait que son moulin à eau. En 1787 quelqu'un conçut le projet d'ériger sur le territoire de Steenkerque un moulin à vent. Voici les données qu'on trouve à ce sujet dans les archives d'Arenberg, conservées au couvent des Capucins d'Enghien.

\*

\*\*

Le 7 juin 1787, François Gendebien, intendant général des biens d'Arenberg, avertit le sieur Grenet, receveur de la terre d'Enghien, qu'il avait appris qu'un certain Jean-Baptiste de Reuk ou De Rouck avait l'intention d'ériger un moulin à vent à Steenkerque. Il convenait de s'y opposer et d'introduire une protestation parce que cette érection serait sans avantage pour les habitants et

très préjudiciable aux moulins déjà existants de Rebecq, de Petit-Enghien et de Hoves qui n'en seraient éloignés que d'une demi-lieue (1).

Le receveur d'Enghien connaissait l'aspirant meunier. Celui-ci était le domestique d'un certain Pierre De Mol, personnage qui avait déjà causé pas mal d'ennuis et de tracasseries à l'administration d'Arenberg. Il s'était adressé au gouvernement central pour obtenir un octroi d'ériger un moulin à vent à Tollembeek dans la seigneurie d'Enghien. De Rouck avait déjà tenté d'obtenir la faculté d'ériger un moulin à Petit-Enghien; il n'était pratiquement qu'un prête-nom de ce Pierre De Mol qui se vantait d'ériger six moulins au pays d'Enghien (2).

Le sieur Grenet se rappelait sans doute en cette occasion les observations que lui avait adressées le 24 mars 1763 le prédécesseur de Fr. Gendebien au sujet de l'inefficacité d'une pareille protestation. Il y avait eu en 1761 le projet d'un nouveau moulin au Petit-Rœulx. Voici ce que celui-ci en écrivait à propos d'un autre projet de nouveau moulin à Silly :

« Je ne vois de notre côté aucune possibilité de nous y opposer, « car l'expérience nous a rendu sage là-dessus. J'ai vu, par exemple, « que lorsque passé environ deux ans un particulier voulait ériger « un moulin au Petit-Rœulx, Son Altesse Sérénissime Mgr le Duc « d'Arenberg a présenté requête en opposition, alléguant qu'il y « avait déjà des moulins le tout autour au double de ce qu'il en « fallait, et le tort considérable que cette érection allait causer à ses « moulins de Rebecq et de Braine-le-Comte, qui lui avaient coûté « des sommes immenses encore tout nouvellement pour les remettre « en état. Monsieur le comte de Gottignies avait présenté requête « dans le même goût au sujet de son moulin à Steenkerque et « plusieurs autres personnes de même, entre autres le sieur avocat « Clement, de Rebecq, qui s'y trouvait intéressé aussi. Et je me suis « adressé aussi aux Etats qui voyant le tort qui en résultait pour « plusieurs, ont avisé au renvoi du suppliant, mais en Finance, « monsieur le Conseiller L'Ecaille particulièrement, m'a dit tout net : « que tous mes devoirs et mes pas étaient inutiles et qu'il ne leur « était pas permis de négliger l'intérêt de Sa Majesté et qu'ils « étaient obligés d'accorder moyennant un cens ou une reconnais- « sance *periculo petentis*, autant d'octrois que l'on en demanderait. « Ce n'a donc été qu'à force de menaces et de représentations à ce

« particulier de personnages considérables à qui il aurait à faire, « qu'il en a désisté de son propre mouvement » (3).

Il importait néanmoins d'alerter les autres propriétaires de moulins des environs et de se concerter avec eux en vue de donner plus de poids à la protestation. C'est ainsi que le sieur Grenet obtint que les propriétaires des moulins de Steenkerque et de Petit-Rœulx se joignent à lui (4).

Dans le cas où, malgré les protestations, De Rouck demeurerait décidé à poursuivre son projet, Fr. Gendebien était tenté de lui en faire passer l'envie en l'attaquant en justice (5). Même si la Chambre des Finances du gouvernement lui accordait l'octroi, il existait une raison valable d'empêcher l'érection du moulin, puisqu'il fallait partout une demi-lieue au moins de distance des autres moulins déjà existants. Dans le cas donc où De Rouck persisterait dans son dessein, le sieur Grenet devait transmettre l'affaire à Gendebien, fils, avocat à Mons, pour que celui-ci se pourvoie d'abord en cassation de cet octroi (6).

Nous présumons que De Rouck n'exécuta pas son projet. Dans une note signée d'A. De Meester et datée de 1872, il n'est fait mention que d'un seul moulin à Steenkerque.

Voici le texte de la protestation que Grenet rédigea et dont il communiqua la copie à l'intendant général Gendebien le 20 juin 1787 (7) :

« Aujourd'hui dix-neuf juin 1787, pardevant les féodaux « d'Hainaut soussignés, comparut en personne Monsieur Grenet, « Bailli et Receveur des ville, terre et prairie d'Enghien et de la « principauté de Rebecq, appartenant à Son Altesse Mgr. le Duc « d'Arenberg etc., lequel apprenant que Jean-Baptiste De Rouck, « habitant de Saint-Pierre près Enghien, s'est adressé à Sa Majesté « l'Empereur et Roi aux fins d'obtenir octroi pour ériger un moulin « au vent à moudre grains dans la paroisse de Steenkerque au « desoivre (à proximité) des villages de Rebecq et Petit-Enghien « sur un terrain appartenant à la cense du bailli Despret, et que « les dénoncements ordinaires venaient d'être faits, a, en ses « qualités dites, déclaré qu'il s'oppose audit octroi, à cause que, « sans aucune utilité pour le public, il causerait un préjudice « immense à Sadite Altesse Mgr. le Duc d'Arenberg qui, à moins « d'une demi lieue de cet endroit, a ses moulins à moudre grains

« de Rebecq, de Petit-Enghien et d'Hoves, qui sont plus que suffi-  
« sants pour fournir commodément à tous ces cantons, ne fut-ce  
« que le seul moulin de Rebecq qui est un moulin à pleine eau, qui  
« lui a coûté audelà de vingt-cinq mille florins. Et de ces présentes  
« opposition et protestation a le soussigné requis acte pour le  
« produire et faire valloir partout où besoin sera.

« Fait et passé à Enghien ledit jour dix-neuf juin 1787.

(Signé) Grenet, P. Dufour, J.T. Marchal. »

« Le soussigné mayer du village de Steenkerque se tient bien  
« et duement signifié de l'acte ci-dessus, copie lui en aiant été  
« délivrée par Denis Bascour, pour ce commis par M. Grenet, bailli  
« et receveur de Son Altesse Mgr le Duc d'Arenberg etc. des ville  
« et terre d'Enghien, en présence des sieurs Marchal et Dufour,  
« hommes de fiefs du Hainaut.

« Fait à Steenkerque le 19 juin 1787 et signé

Joseph Rondeau. »

« Le soussigné Denis Bascour, huissier du bailliage d'Enghien,  
« relate et certifie d'avoir bien et duement signifié l'acte ci-dessus  
« au sieur Joseph Rondeau, mayer du village de Steenkerque audit  
« lieu, parlant à lui-même et lui en délivré copie en présence des  
« sieurs Marchal et Dufour, hommes de fiefs du pays et comté de  
« Hainaut, ce 19 juin 1787 et signé

(Signé) Denis Bascour, P. Dufour et J.T. Marchal. »

P. Aug. ROEYKENS.

---

(1) Enghien. Capucins. Arch. d'Arenberg, (E.C.A.), Correspondance de l'intendant général. Enghien, registre XIX, 1787-1892, fol. 22 v. — Lettre de Gendebien à Grenet, Bruxelles, du 7 juin 1787.

(2) *Ibidem*, fol. 22 v. Lettre de Grenet à Gendebien, Enghien, du 7 juin 1787.

(3) E.C.A., Correspondance de l'intendant général. Enghien, registre IV, 1763-1764, fol. 6 v - 7. Lettre de de Minnart de Beauvoix à Grenet, du 24 mars 1763.

(4) Lettre de Grenet à Gendebien, du 12 juin 1787.

(5) Lettre de Gendebien à Grenet, du 7 juin 1787.

(6) E.C.A., Correspondance de l'intendant général. Enghien, registre XIX, 1787-1792, fol. 23 v - 24. Lettre de Gendebien à Grenet, Bruxelles, du 14 juin 1787.

(7) E.C.A., Seigneurie d'Enghien. Collection Marchal, dossier n° 21. Lettre de Grenet à Gendebien, Enghien, du 20 juin 1787 et copie de la protestation du 19 juin.

